

Avis public

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par le soussigné, greffier de la municipalité de Preissac, QUE :

- 1) En date du 12 mai 2021, Monsieur Renald Samuel a produit une demande de dérogation mineure au règlement de zonage concernant un immeuble situé au 17 chemin Doré à Preissac, sur le lot 4 820 049 cadastre du Québec;
- 2) Cette demande de dérogation mineure consiste à permettre la régularisation de la distance pour la marge latérale côté ouest de 63.80 mètres.
- 3) Cette demande de dérogation mineure sera présentée au conseil de la Municipalité de Preissac lors de la séance régulière du 14 juin 2021 devant se tenir à la salle du centre récréatif situé au 16 rue des Rapides à Preissac, à compter de 19 :30 h afin qu'il statue sur celle-ci;
- 4) Dans l'éventualité où le conseil décidait d'accorder cette demande de dérogation mineure, cette dernière serait alors réputée conforme au règlement de zonage 239-2014 de la municipalité;
- 5) Toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil relativement à cette demande lors de sa séance régulière du **14 juin 2021**.

DONNÉ À PREISSAC CE 26 JOUR de mai 2021


Gérard Pétrin, directeur général